

(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES (les 19 février et 14 juin 1952) ENTRE LE CANADA ET L'UNION
SUD-AFRICAIN CONSTITUANT UN ACCORD AU SUJET DE LA SUSPENSION
TEMPORAIRE DE LA MARGE DE PRÉFÉRENCE SUR LA LAINE**

I

*Le Haut-Commissaire du Canada au Secrétaire aux Affaires
extérieures de l'Union Sud-Africaine*

HAUT-COMMISSARIAT

501, Grand Parade Centre

Le Cap

19 février 1952

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 5 mars 1951 et à la correspondance que nous avons échangée ultérieurement au sujet de la suspension de la marge de préférence sur la laine entre le Canada et l'Afrique du Sud.

Vous vous rappelez que le Gouvernement de l'Union, par un échange de notes* effectué en avril dernier, a consenti à la suspension temporaire de la marge de préférence par livre-poids de laine tout au plus dessuintée pour la période s'étendant du 1^{er} avril 1951 au 31 mars 1952 inclusivement.

L'arrêté en conseil canadien C.P. 1410 du 21 mars 1951 a supprimé jusqu'au 29 février 1952 le droit de 10 cents la livre du tarif de la "nation la plus favorisée" et celui de 15 cents du tarif général dans le cas de la laine tout au plus dessuintée destinée à être traitée au Canada. La situation est à cet égard plus sérieuse aujourd'hui que l'an dernier. En 1951, le Canada a importé environ 34 millions de livres de laine, dont 24 millions d'Australie et de Nouvelle-Zélande, 1 million d'Afrique du Sud et 2.9 millions des États-Unis. En l'absence de statistiques précises, on estime qu'au moins 80 p. 100 de la laine importée des États-Unis provenaient d'Australie, de Nouvelle-Zélande et d'Afrique du Sud et avait été achetée sur le marché de Boston.

J'ai reçu instructions de vous demander si, eu égard à la situation actuelle au Canada en ce qui concerne la laine, le Gouvernement de l'Union consentirait à renoncer temporairement à la marge de préférence sur la laine tout au plus dessuintée, et ce pour une période d'un an se terminant au plus tard le 31 mars 1953.

Je serais heureux de savoir si le Gouvernement de l'Union serait disposé à envisager favorablement cette mesure.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur.

Le Haut-Commissaire du Canada,

T. W. L. MacDERMOT.

Le Secrétaire aux Affaires extérieures,
Gouvernement de l'Union Sud-Africaine,
Le Cap.

*Recueil des Traités 1951 n° 38.